



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 002

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 10 juin 2024

Coprésidents : M. Angelo Iacono L'honorable Mohamed-Iqbal Ravalia



Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

Le lundi 10 juin 2024

• (1210)

[Traduction]

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia) (sénateur, Terre-Neuve-et-Labrador, GSI): Honorables collègues, je constate que nous avons le quorum et je déclare la séance ouverte.

Bonjour. Je suis le sénateur Ravalia, et je représente Terre-Neuve-et-Labrador. J'ai le plaisir de coprésider cette rencontre avec mon collègue, Angelo Iacono.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais demander aux sénateurs, aux députés et aux autres participants en personne de prendre connaissance des fiches laissées sur les tables. Vous y trouverez les consignes à suivre afin d'éviter les problèmes de rétroaction sonore.

Veillez prendre note des mesures préventives suivantes qui sont en place pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, et notamment de nos interprètes. Assurez-vous, si possible, d'être assis de manière à augmenter la distance entre les microphones. Utilisez seulement une oreillette noire dûment approuvée. Il ne faut plus utiliser les anciens écouteurs gris. Gardez votre oreillette loin des microphones en tout temps. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, déposez-la, face vers le bas, sur l'étiquette qui a été placée sur la table à cette fin.

Je vous remercie tous de votre collaboration.

Nous tenons aujourd'hui une réunion du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement.

S'il y a des difficultés techniques, particulièrement en ce qui concerne l'interprétation, veuillez me le signaler ou le faire savoir aux greffières, et nous verrons à faire le nécessaire.

Avant de commencer, j'aimerais prendre quelques instants pour permettre aux membres du Comité de se présenter, en commençant par la personne qui se trouve immédiatement à ma droite, le sénateur Carignan.

[Français]

L'hon. Claude Carignan: Bonjour.

Mon nom est Claude Carignan, sénateur du Québec, Mille Isles.

[Traduction]

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Je m'appelle Wayne Long. Je suis le député de la magnifique circonscription de Saint John—Rothesay.

M. Ken McDonald (Avalon, Lib.): Je m'appelle Ken McDonald, député d'Avalon, à Terre-Neuve-et-Labrador.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Je m'appelle Colin Carrie, et je suis député d'Oshawa.

M. Jake Stewart (Miramichi—Grand Lake, PCC): Je m'appelle Jake Stewart, et je suis député de Miramichi—Grand Lake.

M. Eric Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Je m'appelle Eric Duncan, et je suis député de la circonscription de Stormont—Dundas—South Glengarry.

M. Ron Liepert (Calgary Signal Hill, PCC): Je m'appelle Ron Liepert, et je représente Calgary Signal Hill.

[Français]

M. Louis Plamondon (Bécancour—Nicolet—Saurel, BQ): Mon nom est Louis Plamondon, député de Bécancour—Nicolet—Saurel.

[Traduction]

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Je m'appelle Leah Gazan, et je suis la députée de Winnipeg-Centre.

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Bienvenue.

Nous allons passer aux participants en ligne, s'il vous plaît, en commençant par Mme Koutrakis.

Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Je m'appelle Annie Koutrakis, députée de Vimy.

L'hon. Robert Black (sénateur, Ontario, GSC): Rob Black, sénateur de l'Ontario.

L'hon. Raymonde Saint-Germain (sénatrice, Québec (De la Vallière), GSI): Mon nom est Raymonde Saint-Germain, du Québec.

Je ne peux pas me connecter à ma caméra. Je suis désolée.

M. Terry Sheehan (Sault Ste. Marie, Lib.): Je m'appelle Terry Sheehan, et je représente Sault Ste. Marie.

M. Shaun Chen (Scarborough-Nord, Lib.): Je m'appelle Shaun Chen, et je suis député de Scarborough-Nord.

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Sénatrice Audette, vous êtes-vous déjà présentée?

L'hon. Michèle Audette (sénatrice, Québec (De Salaberry), GSP): Michèle Audette, sénatrice.

J'ai certains problèmes avec le son, alors je vais écouter attentivement. Merci.

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Merci. Bienvenue à tous.

[Français]

Le coprésident (M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Bonjour à tous.

Les 5 et 6 juin 2024, la Chambre des communes et le Sénat ont chacun déposé un certificat de nomination pour Mme Christine Ivory.

[Traduction]

M. Wayne Long: J'invoque le Règlement. Il n'y a pas d'interprétation.

[Français]

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Le problème semble réglé. Je vais donc recommencer.

Les 5 et 6 juin 2024, la Chambre des communes et le Sénat ont chacun déposé un certificat de nomination pour Mme Christine Ivory au poste de bibliothécaire parlementaire, et ils ont renvoyé le certificat de nomination à ce comité.

Aujourd'hui, dans le cadre de ce mandat, le Comité entendra le témoignage de Mme Christine Ivory, candidate au poste de bibliothécaire parlementaire.

Madame Ivory, au nom des membres du Comité, je vous remercie d'être ici, aujourd'hui.

Selon ce que je comprends, vous ferez une déclaration d'ouverture à la suite de votre présentation.

Les membres du Comité auront ensuite quelques questions à vous poser.

Madame Ivory, vous avez la parole.

● (1215)

Mme Christine Ivory (candidate proposée au poste de bibliothécaire parlementaire, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Je tiens à remercier tous les membres du Comité de me donner l'occasion de comparaître devant vous dans le cadre de votre examen de ma nomination au poste de bibliothécaire parlementaire.

Je suis vraiment honorée d'avoir été nommée par le premier ministre.

Ce serait pour moi l'aboutissement d'une carrière de près de 25 ans consacrée à l'avancement de la démocratie parlementaire.

[Français]

Au début de ma carrière, j'ai travaillé à l'échelle internationale afin de promouvoir la bonne gouvernance et la réforme démocratique. Cette expérience m'a offert une perspective unique et une appréciation du rôle de bibliothécaire parlementaire. J'ai travaillé dans des pays où le patrimoine et les bibliothèques avaient été complètement détruits. J'ai aussi soutenu des législatures qui n'avaient aucun accès à la recherche et à l'information. C'est ainsi que je comprends le privilège de même que la responsabilité qui viennent avec le poste pour lequel vous me considérez.

Depuis 2018, j'ai été cadre au sein de la Bibliothèque du Parlement, et je suis présentement sous-ministre adjointe à Bibliothèque et Archives Canada, ou BAC, responsable du secteur des collections.

À BAC, mon équipe d'environ 700 employés préserve et rend accessible aux Canadiens une des plus grandes collections du monde de patrimoine publié et de documents archivistiques.

Au fil de mes 15 années à la Bibliothèque du Parlement, j'ai eu la chance inouïe de pouvoir travailler dans tous les secteurs de l'organisation et de remplir divers rôles en soutien aux parlementaires. Mon parcours a inclus, entre autres choses, la participation aux programmes destinés au public et au Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne, le travail d'analyste pour le Comité de liaison et le Conseil interparlementaire mixte, lors de sa revue quinquennale, des voyages avec vous dans le cadre de délégations, la responsabilité de l'équipe chargée de la recherche et de l'analyse pour les comités et les associations, la gestion des technologies de l'information, ou TI, au sein de l'organisation, ainsi que de sa collection.

Je crois que la diversité et la polyvalence de mon expérience m'offrent une compréhension approfondie, une expertise et un réseau au Parlement qui me serviraient bien à la tête de l'organisation.

De plus, j'ai eu l'honneur de travailler sous le leadership de trois bibliothécaires parlementaires, d'avoir appris de chacun d'eux et de bénéficier de leurs différentes approches et visions. C'est un cumul d'expériences qui viendrait m'épauler dans mon nouveau rôle.

J'ai aussi une forte appréciation du milieu dans lequel la Bibliothèque doit exercer, sous l'égide des deux présidents, avec l'appui de ce comité. Je comprends le mandat selon lequel nous sommes au service de tous les parlementaires dans un contexte partisan et que nos prestations doivent être neutres, non partisans et toujours perspicaces. Je sais aussi que vos besoins, en tant que sénateurs et députés, ne sont pas uniformes et qu'ils requièrent des services personnalisés.

[Traduction]

Je crois que les démocraties fortes reposent sur l'égalité d'accès au savoir et à l'information. En cette ère de désinformation et de mésinformation croissantes, le rôle et le mandat de la Bibliothèque qui doit fournir des services impartiaux, pertinents et dignes de confiance aux parlementaires sont plus importants que jamais. Mon expérience professionnelle m'a bien préparée à diriger l'organisation pour répondre à vos besoins en ces temps où les choses évoluent rapidement.

Ma vision pour la Bibliothèque est de poursuivre l'excellent travail de Mme Lank et de son équipe pour s'adapter aux nouveaux défis que posent notamment des enjeux stratégiques de plus en plus complexes, la transformation de la manière dont la société absorbe et assimile l'information, et l'évolution rapide de l'environnement technologique, y compris l'intelligence artificielle. Il faut pour ce faire avoir une vision, une bonne capacité d'innovation et une détermination à fournir à nos employés les outils et les données dont ils ont besoin pour analyser et synthétiser rapidement de grandes quantités d'information pour en faire des produits à la fois complets et succincts à votre intention.

[Français]

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Un instant, madame Ivory. M. Carignan souhaite intervenir.

L'hon. Claude Carignan: Non, tout va bien maintenant.

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Pardonnez-moi de vous avoir interrompue, madame. Vous pouvez continuer.

[Traduction]

Mme Christine Ivory: La Bibliothèque est d'abord et avant tout un organisme de services. Notre principal objectif doit être d'améliorer et d'adapter continuellement nos produits afin d'offrir un service de grande qualité aux parlementaires de tous les partis et des deux Chambres.

L'équilibre entre les divers rôles de la Bibliothèque présente à la fois des défis et des possibilités. Tout en maintenant son rôle historique d'institution de mémoire, elle doit se transformer en organisation du savoir et devenir accessible au public. L'ouverture du Centre d'accueil du Parlement offre à la Bibliothèque une occasion unique de travailler avec vous et vos partenaires parlementaires pour lancer une nouvelle ère de programmation destinée aux citoyens.

Compte tenu de la méfiance actuelle à l'égard des institutions publiques, la réouverture de l'édifice du Centre sera pour nous l'occasion de repenser et de transformer l'expérience des visiteurs pour qu'elle favorise davantage l'engagement citoyen. Ainsi, les Canadiens et tous les visiteurs pourront apprendre à connaître le Parlement, mais aussi contribuer à la vie démocratique canadienne, y tisser des liens et en faire véritablement partie. À cette fin, il faudra mener de vastes consultations auprès des parlementaires, de nos partenaires et de divers groupes afin de mettre en œuvre une vision audacieuse à long terme.

• (1220)

[Français]

La représentation et la réconciliation seraient deux de mes priorités majeures dans ce rôle. Les employés exceptionnels sont la plus grande force de la Bibliothèque, et je travaillerais étroitement avec l'équipe de gestion afin d'attirer et de garder une main-d'œuvre diversifiée et représentative du Parlement et du Canada.

Il nous faut aussi garantir que notre collection, nos produits et tous nos programmes reflètent davantage les perspectives des peuples autochtones ainsi que toutes les communautés marginalisées et en quête d'équité.

[Traduction]

La Bibliothèque a toujours mis l'accent sur le service à la clientèle, que ce soit pour vous, parlementaires, ou pour la population canadienne. Pour maintenir l'excellence de notre offre, nous devons constamment consulter, obtenir de la rétroaction et tester différentes hypothèses pour veiller à ce que nos services répondent aux attentes ou les surpassent.

En cette ère de restrictions budgétaires, je veux m'assurer que nous nous concentrons sur les priorités véritables et que nous affectons nos ressources aux services qui sont en demande et qui vous sont les plus utiles dans votre rôle de parlementaires.

C'est pour cette raison que, si j'étais nommée, je me réjouirais de pouvoir de comparaître régulièrement devant ce comité mixte pour vous informer des plans, des priorités et des résultats de l'organisation et pour vous consulter sur les nouvelles initiatives afin de m'assurer qu'elles répondent bien aux besoins des deux Chambres.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

[Français]

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Merci beaucoup, madame Ivory.

Nous allons passer à la période des questions.

[Traduction]

Je vais demander aux membres du Comité comment ils aimeraient s'y prendre pour poser des questions à Mme Ivory.

Nous allons procéder par appel nominal. Vous n'avez qu'à lever la main, et nous vous donnerons la parole.

[Français]

L'hon. Claude Carignan: Nous levons la main si nous voulons poser une question, puis vous donnez la parole à celui ou à celle qui veut poser les questions. Cela paraît assez simple.

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): D'accord.

Nous allons commencer par M. Saint-Germain. Excusez-moi, je devrais dire madame Saint-Germain.

L'hon. Raymonde Saint-Germain: Je crois que c'est madame.

Bonjour, collègues parlementaires. Bonjour, madame la candidate.

Madame Ivory, vous avez répondu à ma première question, qui portait sur le lien que vous envisagez d'entretenir avec ce comité mixte des deux chambres, lequel s'est réuni une seule fois depuis sa formation, lors d'une séance d'organisation. Je suis heureuse que vous considériez devoir nous consulter.

Vous avez parlé d'impartialité. Vous êtes au service des deux chambres, et vous dites que vous allez travailler dans un contexte d'impartialité.

Or, certains groupes sont partisans. Pensez-vous que ce fait ne devrait pas empêcher ces groupes et ces caucus, comme des sénateurs ou les non-partisans, de recevoir une information complète, exhaustive et, dans certains cas, d'examiner à la lumière d'analyses les différentes options qui peuvent être privilégiées par les uns ou les autres?

Quelle est votre approche en ce qui concerne l'impartialité? Impose-t-elle une restriction à la profondeur des analyses?

Mme Christine Ivory: Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice.

Il est évident que les valeurs de la Bibliothèque se doivent d'être neutres, impartiales. Cependant, l'exercice d'analyse exige une prise de position et un accès à l'information existante. L'impartialité, dans nos analyses, cela veut souvent dire pouvoir présenter les deux côtés de la médaille et offrir une analyse équilibrée. C'est dans ce sens que la Bibliothèque du Parlement peut fournir aux différents partis et aux différents groupes, y compris tous les groupes du Sénat, une analyse approfondie qui reflète vraiment tous les aspects à considérer. Cette analyse, au besoin, comprend aussi des recommandations.

Il importe donc de pouvoir offrir un équilibre dans cette analyse, ce qui est notre force en matière de neutralité, d'impartialité.

• (1225)

L'hon. Raymonde Saint-Germain: Merci beaucoup.

Je vais laisser la chance à mes collègues de poser des questions.

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Merci, madame Ivory.

Nous passons maintenant au sénateur Carignan.

L'hon. Claude Carignan: Merci, monsieur le président.

Mon intervention va dans le même sens que celle de la sénatrice Saint-Germain. En fait, la Bibliothèque compte à peu près 450 employés, et son budget est de 55 millions de dollars. Ce comité est celui qui s'est le moins souvent réuni dans l'histoire des comités.

Il semble que vous ayez une plus grande vision concernant la reddition de comptes que ce comité. Vous avez traité un peu de cela dans votre introduction, et j'aimerais que vous nous parliez un peu plus du rôle de ce comité et de l'importance d'avoir des rencontres plus régulières. Cela semble avoir été une certaine faiblesse de notre comité par le passé.

Mme Christine Ivory: Merci, monsieur le sénateur.

Le mandat du Comité, selon la loi, est d'appuyer les Présidents dans la gestion et le contrôle de la Bibliothèque du Parlement. Au fil des années, les représentants de la Bibliothèque ont toujours été très disponibles et ouverts à l'idée de comparaître plus souvent devant le Comité. Si je suis la candidate nommée, je ferai aussi tout en mon pouvoir pour venir comparaître devant le Comité.

Le fait de comparaître régulièrement devant ce comité aurait un avantage sur le plan de la reddition de comptes, un point central du mandat du Comité, qu'il s'agisse de venir vous présenter nos plans et nos priorités ou de venir vous rencontrer, par exemple, avant de publier notre rapport annuel.

Cela dit, j'y verrais aussi un autre avantage. La Bibliothèque a l'unique responsabilité d'appuyer les deux Chambres, et le fait de comparaître devant un comité mixte, c'est-à-dire un comité composé de sénateurs et de députés, nous permet de prendre le pouls des deux Chambres et de vous consulter sur certaines initiatives. Alors, ce serait bon pour la reddition de comptes, mais cela nous permettrait aussi de travailler avec vous pour établir nos priorités et vous consulter sur des initiatives.

D'autre part, nous avons du travail à faire pour mieux consulter les parlementaires de façon générale, et je pense que nous pourrions venir à ce comité pour que nous nous penchions ensemble sur la meilleure façon de le faire. Lorsque la Bibliothèque, par le passé, a lancé des sondages, elle a eu très peu de réponses sur ce type d'initiative ou de consultation. Bien sûr, les gens sont occupés.

Nous pourrions venir vers vous pour voir quelle est la meilleure approche et quels sont les sujets sur lesquels nous devons nous efforcer de vous consulter et de recevoir de la rétroaction.

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Merci.

L'hon. Claude Carignan: Puis-je poser une petite question complémentaire?

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Oui, vous avez la parole, sénateur Carignan.

L'hon. Claude Carignan: Comment voyez-vous le double rôle de la Bibliothèque, qui doit répartir ses ressources entre le Sénat et la Chambre des communes?

Je pense au Centre d'accueil des visiteurs, par exemple, où il n'y a aucun document qui fait la promotion du Sénat, du moins, aux dernières nouvelles. C'est comme s'il n'existait pas.

Mme Christine Ivory: Merci de la question.

Nous nous efforçons d'être équitables dans la répartition des ressources. Nos analystes et nos bibliothécaires produisent des documents pour le travail des sénateurs et des députés à parts égales, et il en va de même pour les comités et les associations.

Pour répondre à votre question sur notre mandat public, je dirais que, normalement, nous nous efforçons de publier des documents sur le Parlement de façon équitable, c'est-à-dire aussi bien sur la Chambre que sur le Sénat. Il faudrait que je voie, une fois en fonction, ce qui se passe du côté des publications. Par le passé, nous avons certainement produit du contenu sur les deux Chambres, et nous travaillons toujours étroitement avec le Sénat et la Chambre avant de publier des documents.

L'hon. Claude Carignan: Merci.

Le coprésident (L'hon. Mohamed-Iqbal Ravalia): Merci, madame Ivory.

J'aimerais informer les membres du Comité qu'il reste une quinzaine de minutes avant que nous passions à huis clos. Je les invite donc à poser des questions un peu plus brèves.

[Traduction]

C'est à vous, monsieur Long.

M. Wayne Long: Bonjour, chers collègues.

Bonjour, madame Ivory, et merci d'être des nôtres.

Dans votre déclaration, vous avez parlé du phénomène, pourrait-on dire, de la mésinformation par rapport à la désinformation. De toute évidence, la mésinformation, c'est simplement une personne qui se trompe ou qui obtient des renseignements erronés. Pour sa part, la désinformation vise délibérément à causer du tort à quelqu'un en le trompant.

Je pense que nous comprenons tous, tous partis confondus, qu'il s'agit d'une menace pour notre démocratie. Je voulais simplement savoir quelles sont, selon vous, les répercussions de ce phénomène et ce que vous pouvez faire, à la Bibliothèque du Parlement, pour empêcher que cela ne se produise.

Merci.

● (1230)

Mme Christine Ivory: Je vous remercie de votre question.

J'ai revu les exposés que j'ai présentés sur les services de la Bibliothèque au fil des ans, et je peux vous garantir que ce n'était pas un sujet abordé il y a cinq ans. Nous devons tous composer avec les difficultés sans précédent que nous causent toute cette désinformation et ces hypertrucages.

Du point de vue de la Bibliothèque du Parlement, Google est peut-être le plus grand concurrent. Les membres de votre personnel peuvent facilement y chercher de l'information, et c'est là que les choses peuvent se complexifier et devenir risquées. Je pense que la valeur ajoutée qu'apporte la Bibliothèque du Parlement vient du travail de nos analystes pour confirmer la véracité de l'information. Il est difficile d'examiner toutes les données accessibles, mais nous avons des gens hautement qualifiés pour y arriver en s'appuyant sur des sources dignes de foi. Je pense que c'est à ce chapitre que nous pouvons vraiment vous aider à vous acquitter de vos mandats respectifs.

M. Wayne Long: Merci.

Le coprésident (M. Angelo Iacono): Sénateur Black, vous avez la parole.

L'hon. Robert Black: Merci beaucoup.

Vous avez parlé un peu des défis, et vous en avez mentionné quelques-uns: la désinformation, la désinformation et le point de vue de la population sur le gouvernement.

Selon vous, la Bibliothèque du Parlement sera-t-elle confrontée à d'autres grands défis au cours de la prochaine année ou des deux années à venir?

Mme Christine Ivory: Je pense que chaque organisation doit composer avec certains défis, et j'estime que la Bibliothèque est très bien équipée pour les relever, comme nous avons pu le constater pendant la pandémie.

Certains des défis auxquels nous sommes confrontés sont semblables aux difficultés avec lesquelles la Chambre et le Sénat peuvent devoir composer en ce qui concerne le roulement du personnel, en particulier dans certains domaines, comme les finances et les ressources humaines, où toutes les institutions publiques se livrent une vive concurrence pour attirer les talents.

Heureusement, la Bibliothèque du Parlement est un employeur de premier plan dans la région, et je suis convaincue que le défi peut être relevé.

Nous avons parlé de désinformation, mais la complexité de l'information et le besoin de données représentent également un défi de taille. Nous nous en remettons à des sources publiques pour les analyses. Nous devons constamment mettre à niveau notre collection pour avoir accès aux données les plus récentes, et il n'est pas toujours facile de trouver les ressources nécessaires et de fournir à nos analystes, à nos bibliothécaires et à nos chercheurs tous les outils dont ils ont besoin pour mener cette tâche à bien.

Je crois par ailleurs avoir déjà mentionné la préparation à la réouverture de l'édifice du Centre. Le rôle de bibliothécaire parlementaire sera étroitement associé à cette réouverture. Les attentes sont grandes et on a besoin de nouveaux programmes, en particulier au Centre d'accueil du Parlement. Je pense qu'il s'agira à la fois d'un immense défi et d'une merveilleuse occasion dans le cadre de ce mandat.

L'hon. Robert Black: Merci.

Le coprésident (M. Angelo Iacono): À vous la parole, monsieur Chen.

M. Shaun Chen: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, madame Ivory, d'être avec nous aujourd'hui.

Dans votre déclaration, vous avez indiqué avoir travaillé dans des pays où les bibliothèques ont été démantelées ou détruites. Quelles leçons avez-vous tirées de ces expériences, et comment les appliquerez-vous à votre travail de bibliothécaire parlementaire?

Mme Christine Ivory: Les bibliothèques, aussi bien celles des différents parlements que toutes les autres, ont un rôle unique à jouer dans la démocratie, car elles sont essentielles à l'accès au savoir et à l'information. Lorsque des documents patrimoniaux ou historiques sont détruits, nous perdons cette occasion de tirer des enseignements du passé pour améliorer notre monde.

Pour ce qui est de la Bibliothèque du Parlement en tant qu'institution de mémoire, une partie du mandat consiste, bien sûr, à conserver cette histoire et à la mettre à la disposition non seulement des parlementaires, mais aussi des Canadiens pour qu'ils puissent apprendre comment le Canada s'est développé en tant que pays et avoir une idée de ce que l'avenir nous réserve. Nous ne pouvons pas progresser sans cette connaissance de notre histoire.

• (1235)

[Français]

Le coprésident (M. Angelo Iacono): Merci, madame Ivory.

Madame Gazan, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Leah Gazan: Merci, monsieur le président.

Nous sommes heureux de vous accueillir au Comité aujourd'hui.

Vous avez parlé un peu de désinformation, et c'est certes quelque chose qui me préoccupe beaucoup.

Vous avez aussi parlé d'impartialité politique, et je me demande en quoi l'impartialité politique pourrait entrer en conflit avec l'intégrité intellectuelle, surtout avec la montée des nouvelles sources médiatiques qui véhiculent souvent de la désinformation ou font même des travaux sur des dossiers comme le négationnisme à l'égard des pensionnats indiens.

Quel genre de processus d'examen par les pairs avez-vous mis en place pour assurer la protection de la recherche et des faits à la Bibliothèque du Parlement?

Mme Christine Ivory: Les services que nous vous offrons à la Bibliothèque du Parlement reposent sur la confiance, la transparence et l'impartialité, de sorte que l'examen par les pairs et l'assurance de la qualité font partie intégrante de tout ce que nous faisons. Des courtes réponses par courriel jusqu'aux rapports et publications que nous produisons en passant par les documents pour les comités et les associations, il y a toujours une révision et une assurance de la qualité.

En ce qui concerne les rapports et les publications, un examen approfondi est effectué à l'interne par les pairs, avant que la direction procède à sa propre révision. En outre, nous avons un comité de rédaction qui examine les propositions avant même que nous ne commençons à rédiger une publication, laquelle pouvant parfois porter sur des questions très techniques.

Lorsque les enjeux dont nous traitons sont plus complexes, nous pouvons faire appel au besoin à des organismes de recherche ou à des universitaires pour un examen par les pairs.

[Français]

Le coprésident (M. Angelo Iacono): Merci, madame Ivory.

Monsieur Plamondon, vous avez maintenant la parole.

M. Louis Plamondon: Merci, monsieur le président.

Madame Ivory, je vous félicite de votre nomination. Compte tenu de votre bagage de connaissances, je ne doute pas que vous ferez une excellente bibliothécaire parlementaire.

Tout à l'heure, mon collègue M. Carignan a parlé du travail de notre comité. Personnellement, je comprends très bien que ce n'est pas votre rôle de nous dire quoi faire, mais c'est bien notre rôle de vous demander, à l'occasion, de nous aider dans nos travaux.

Je voudrais faire un petit rappel historique. Le 4 septembre prochain, cela fera 40 ans que je suis député, et je siège au Comité depuis plusieurs années. Certaines années, par exemple, nous avons tenu des conférences internationales avec des représentants de la bibliothèque du Parlement, à Londres, de la Bibliothèque du Congrès, aux États-Unis, et de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, en France. Nous voulions savoir comment ils procédaient dans leurs travaux pour collaborer avec les députés. À ce moment, il était surtout question de l'implantation de l'informatique.

Aujourd'hui, on parle beaucoup de désinformation. Nous pourrions donc consulter ces gens pour savoir comment ils procèdent pour contrer la désinformation. Ensuite, nous pourrions demander à notre bibliothécaire et à son équipe d'appliquer certaines règles dont nous aurons entendu parler là-bas et de nous en suggérer d'autres, bien sûr.

À l'occasion, nous avons tenu d'autres rencontres de ce genre par vidéoconférence. Ce n'était pas dispendieux, et c'était très pratique. Nous tenions des réunions qui, parfois, avaient lieu une fois par semaine, pendant un ou deux mois.

J'espère que la bibliothécaire va soutenir les décisions du Comité quant aux mesures qu'il doit prendre. C'est au Comité de décider des sujets qu'il veut traiter et de la façon dont il veut le faire, il me semble.

Je pense que c'est de cette façon que vous entrevoyez votre rôle, madame Ivory.

N'est-ce pas?

Le coprésident (M. Angelo Iacono): Merci, monsieur Plamondon.

Madame Ivory, vous avez la parole.

Mme Christine Ivory: Oui, c'est tout à fait comme cela que je le vois.

Ma vision pour la Bibliothèque, c'est de collaborer étroitement avec d'autres partenaires à l'échelle nationale et internationale. Comme vous le dites, nous ne sommes pas les seuls à devoir nous adapter aux nouveaux défis, comme la désinformation et l'intelligence artificielle. Nous avons beaucoup à apprendre de nos collègues d'autres pays. La Bibliothèque collabore déjà énormément avec le Royaume-Uni, la France et avec bon nombre de Parlements.

Nous serons certainement prêts à soutenir le Comité s'il voulait inviter des collègues à participer à ce genre de conférence. Je vous dirais aussi que nous allons nous efforcer d'en faire davantage sur le plan de la collaboration. Après tout, nous sommes toujours plus forts lorsque nous nous appuyons les uns les autres et lorsque nous apprenons ensemble.

• (1240)

Le coprésident (M. Angelo Iacono): Merci.

Monsieur Long, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Wayne Long: Merci, monsieur le président.

Lorsque Heather Lank a témoigné devant ce comité en juin 2018, elle a réitéré à quel point il était important que les services de la Bibliothèque répondent comme il se doit aux besoins des parlementaires.

Je vais vous lire ce qu'elle a dit:

J'ai toujours mis les consultations avec les parlementaires au centre de mon travail, par exemple en obtenant une rétroaction régulière des présidents et vice-présidents des comités sur la manière d'améliorer les services, ou en discutant avec les nouveaux parlementaires pour déterminer leurs besoins et leur fournir les renseignements, la formation et les outils nécessaires pour qu'ils remplissent leur rôle avec efficacité. Si on confirme ma nomination comme bibliothécaire parlementaire, c'est avec plaisir que je travaillerai avec vous et les deux Présidents pour m'assurer que les besoins de l'ensemble des parlementaires sont compris et comblés.

La question que je vous pose, madame Ivory, est la suivante: comment, le cas échéant, envisagez-vous d'améliorer la rétroaction des utilisateurs sur les services de bibliothèque?

Merci.

Mme Christine Ivory: J'ai eu la chance de travailler sous la direction de Mme Lank pendant un certain nombre d'années. Elle s'est beaucoup concentrée sur l'expérience client. J'étais l'un des principaux cadres qui travaillaient à l'élaboration d'une stratégie visant justement à améliorer l'expérience client. Si j'étais nommée, je serais curieuse de voir dans quelle mesure la Bibliothèque a évolué à ce chapitre au cours de la dernière année.

Je pense qu'il y a eu de grands progrès dans la façon dont nous consultons les gens. Nous avons le Programme des ambassadeurs qui n'était offert qu'au début d'une nouvelle législature, et qui est désormais accessible en tout temps aux parlementaires et à leur personnel. Il a ainsi été reconnu que vos employés doivent absolument connaître nos services. Le Programme des ambassadeurs devient dès lors un mécanisme d'orientation et de consultation auprès des employés. Je pense que c'est essentiel.

Il va de soi que nous travaillons en étroite collaboration avec la Chambre et le Sénat, et en consultation avec les présidents des comités et des associations. Dans mon rôle, je veillerais à le faire régulièrement, mais je communiquerais aussi davantage avec les bureaux des whips, étant donné leur rôle important, surtout en ce qui concerne, par exemple, le soutien que nous apportons aux délégations et aux affaires interparlementaires. Nous travaillons bien sûr en étroite collaboration avec les Présidents et cherchons à professionnaliser nos activités en tenant notamment des sondages plus fréquents auprès des parlementaires. Le Royaume-Uni et l'Australie font des sondages annuels. C'est une avenue que nous pourrions explorer.

Le coprésident (M. Angelo Iacono): Vous avez mentionné à quelques reprises la réouverture du Parlement. Quand vous attendez-vous à ce que cela se fasse?

Mme Christine Ivory: C'est la grande question. Comme je ne participe plus aux activités du programme Vision et plan d'action à long terme pour la Cité parlementaire depuis un an, je ne saurais vous dire si les échéanciers ont été modifiés. Je vais devoir m'en remettre à mes collègues de Services publics et Approvisionnement Canada qui travaillent dans ce dossier.

Le coprésident (M. Angelo Iacono): Nous pensions que vous auriez peut-être des informations privilégiées.

Mme Christine Ivory: Non, malheureusement, je ne suis pas au courant.

[Français]

M. Louis Plamondon: L'édifice du Centre va être prêt en 2032, et il va ouvrir en 2033.

Le coprésident (M. Angelo Iacono): Merci beaucoup.

M. Louis Plamondon: Je suis membre du Groupe de travail sur la vision et le plan à long terme et la réhabilitation de l'édifice du Centre.

Le coprésident (M. Angelo Iacono): Ah! nous avons finalement une réponse précise. Nous pouvons déjà nous préparer pour la grande ouverture.

[Traduction]

Est-ce que les députés ou les sénateurs auraient d'autres questions?

[Français]

Merci beaucoup, madame Ivory, d'avoir été présente et d'avoir donné l'occasion à nos députés et sénateurs de vous poser quelques questions.

Chers collègues, le deuxième point à l'ordre du jour d'aujourd'hui concerne les travaux futurs. Je suggère que le Comité poursuive la séance à huis clos.

S'il n'y a pas d'objections à ce que nous poursuivions la séance à huis clos, nous allons suspendre la séance pour deux minutes, le temps de préparer la salle.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>